

DECISION DU DIRECTEUR N°425/2021

Composition du Conseil Economique Social et Culturel du Parc national de Port-Cros Commission Usages en mer et milieux marins - activités nautiques

Le directeur de l'établissement public du Parc national de Port-Cros,

VU l'article R331-33 du Code de l'Environnement ;

VU la délibération du conseil d'administration du Parc national de Port-Cros n° 20/2020 en date du 3 décembre 2020 relative à l'approbation de la modification du règlement intérieur du Conseil d'administration, du Bureau du Conseil d'administration et du Conseil économique social et culturel ;

VU le règlement intérieur du Conseil d'administration de Port-Cros, paragraphe IV, article 21, 22, 23, 24 ;

CONSIDERANT que la composition du Conseil économique, social et culturel est évolutive et qu'elle peut être révisée à tout moment par le directeur et au moins une fois tous les trois ans.

DECIDE

Article 1

La composition de la Commission Usages en mer et milieux marins – activités nautiques du Conseil Economique Social et Culturel est établie en annexe de la présente décision.

Article 2

La présente décision sera publiée au recueil des actes administratifs de l'établissement public Parc national de Port-Cros (www.portcrosparcnational.fr).

A Hyères, le 30 juillet 2021

Le directeur



Marc DUNCOMBE



Commission Usages en mer et milieux marins - activités nautiques

Membres	
Madeleine	VAILLEUX
Catherine	RIDOLFI
Christophe	CHEVALLIER
Claude	MAZELLA
Gérard	CROSETTI
Gilbert	COURME
Jean-Luc	EURIN
Denis	INFANTE
Jean-Marie	BOUGNOUX
Gilbert	DEVICTOR
Marc Gérard	FLEURY DE WITTE
Guy	HILY
Franck	LAUSSEL
Marie-Joséphine	DE CLERCQ
Mirko	ROSMAN
Christophe	DESIX
Jean Yves	FORMENTIN
Robert	BIASIZZO
Pierre	MORERA
Sylvain	POIRIER
Kristiansen	VANCAYEMBERG
Angélique	COLFORT